

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4045-2018

Date : 26 juin 2018

HEURE	REMARQUES
9 h	Début de l'audience
9 h	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 01	Remarques préliminaires de M ^e Simon Turmel sur le déroulement de l'audience
9 h 09	M ^e Dominique Neuman indique qu'il a déposé une demande de participation au nom de SÉ-AQLPA, mais également une autre au nom de la Première Nation crie de Waswanipi et la Corporation de développement Tawich. Cette dernière demande n'a toutefois été déposée que vers 16 h – 16 h 30 vendredi. À la suite des remarques préliminaires de M ^e Turmel à l'effet que seules les personnes intéressées ayant déposé une demande au plus tard à 12 h vendredi seront entendues, est-ce que la Régie acceptera quand même d'entendre ses représentations au nom des communautés cries
9 h 11	M ^e Turmel (Régie) demande si les représentations seront communes
9 h 11	M ^e Neuman informe qu'il y a un aspect juridique qui est commun, mais qu'il y a des aspects très spécifiques
9 h 12	M ^e Turmel (Régie) mentionne que la Régie comprend la situation et qu'elle accepte d'entendre les représentations de M ^e Neuman au nom des communautés cries et qu'il pourra les présenter après celles de SÉ-AQLPA
9 h 12	M ^e Paule Hamelin (AREQ) élabore sur l'équité procédurale, sur le droit de contre-interroger les témoins d'Hydro-Québec
9 h 14	M ^e Turmel (Régie) rappelle le contenu de la lettre de la Régie à l'effet que seuls les avocats de la Régie et les membres de la formation pourront poser des questions aux témoins d'HQD
9 h 15	M ^e Hamelin mentionne qu'elle aura un argumentaire juridique et se questionne à quel moment elle pourrait le présenter
9 h 16	M ^e Turmel (Régie) indique qu'il consultera ses collègues durant la pause quant au droit de contre-interroger les témoins d'HQD
9 h 17	M ^e Pierre-Olivier Charlebois (Bitfarms) vient appuyer les propos de M ^e Hamelin quant au droit de contre-interroger les témoins d'HQD. Il suggère que la Régie demande qui serait intéressé à contre-interroger. On pourrait également procéder par voie de DDR
9 h 19 à 9 h 24	Échanges entre M ^e Franklin S. Gertler (ROEÉ) et M ^e Turmel (Régie) quant à l'objet de l'audience aujourd'hui
9 h 24	M ^e Gertler invite la Régie à la prudence quant au droit de contre-interroger et de plaider
9 h 25	L'audience est suspendue jusqu'à 9 h 35
9 h 39	Reprise de l'audience
9 h 39	M ^e Dominique Neuman rappelle les propos de sa lettre (C-SÉ-AQLPA-0001) et suggère à la Régie de prolonger légèrement l'ordonnance existante
9 h 42	Représentations de M ^e Éric Fraser (HQD) à la suite des propos de M ^e Neuman
9 h 50 à 9 h 53	Échanges entre M ^e Fraser et M ^e Turmel (Régie) visant à clarifier les demandes d'HQD

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4045-2018

Date : 26 juin 2018

HEURE	REMARQUES
9 h 53	M ^e Turmel (Régie) demande à M ^e Fraser s'il s'objecterait à ce que les personnes intéressées contre-interrogent les témoins d'HQD
9 h 53	M ^e Fraser ne s'y objecte pas, mais en autant que le contre-interrogatoire ne porte sur le volet A
9 h 54	<u>Affirmation solennelle</u> : Rémi Dubois, directeur, services et ventes, clientèle affaires, Hydro-Québec Distribution, Complexe Desjardins, 18 ^e étage, Montréal Hani Zayat, directeur, approvisionnement en électricité et tarification, Hydro-Québec Distribution, Complexe Desjardins, Montréal Témoins d'HQD
9 h 54	Interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Fraser
10 h 08	Intervention de M ^e Charlebois (Bitfarms). Il mentionne que M ^e Fraser avait annoncé un peu plus tôt qu'il n'y aurait aucun fait nouveau lors de la présentation de la preuve d'HQD, alors que depuis environ 5-6 minutes, il reprend les questions de la DDR de la Régie une à une, introduisant de la nouvelle preuve, à laquelle les participants n'ont pas eu accès et que le tout milite en faveur du droit, pour les personnes intéressées, à contre-interroger les témoins d'HQD
10 h 09	M ^e Turmel (Régie) mentionne que la Régie a demandé les réponses à sa DDR pour aujourd'hui, lesquelles devront être complétées pour le 6 juillet. Il rappelle que M ^e Fraser ne s'est pas objecté tantôt à ce que les personnes intéressées contre-interrogent les témoins d'HQD
10 h 10	Poursuite de l'interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Fraser
10 h 23	Fin de l'interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Fraser
10 h 24	Contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Paule Hamelin pour l'AREQ
10 h 35	Intervention de M ^e Fraser (le témoin n'est pas en mesure de répondre à la question, telle que formulée)
10 h 36	M ^e Hamelin précise sa question et poursuit son contre-interrogatoire
10 h 39	<u>Objection par M^e Fraser</u> (il s'agit d'une question de droit)
10 h 39	M ^e Hamelin mentionne qu'elle en traitera en plaidoirie
10 h 39	Fin du contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Paule Hamelin pour l'AREQ
10 h 40	Contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ
10 h 44	<u>Engagement n^o 1 d'HQD</u> : déposer au présent dossier la mise à jour du bilan de puissance demandée dans le dossier R-4041-2018 par la décision D-2018-076 (demandé par l'AHQ-ARQ)
10 h 45	Fin du contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ
10 h 45	Contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Pierre Pelletier pour l'AQCIE-CIFQ

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4045-2018

Date : 26 juin 2018

HEURE	REMARQUES
10 h 47	Fin du contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Pierre Pelletier pour l'AQCIE-CIFQ
10 h 48	Contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Franklin S. Gertler pour le ROEE
11 h 12	<u>Objection par M^e Fraser</u> (il ne comprend pas la question et la juge non pertinente)
11 h 13	M ^e Turmel (Régie) demande des éclaircissements à M ^e Gertler sur ce qu'il recherche
11 h 14	M ^e Gertler précise ce qu'il recherche par sa question et poursuit son contre-interrogatoire
11 h 15	Fin du contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Franklin S. Gertler pour le ROEE
11 h 16	Contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA et la Première Nation crie de Waswanipi et la Corporation de développement Tawich
11 h 26	<u>Objection par M^e Fraser</u> (on déborde des mesures provisoires)
11 h 27	Réplique de M ^e Neuman
11 h 28	<u>Objection accueillie</u>
11 h 29	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA et la Première Nation crie de Waswanipi et la Corporation de développement Tawich
11 h 29	<u>Objection par M^e Fraser</u>
11 h 29	<u>Objection accueillie</u>
11 h 29	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA et la Première Nation crie de Waswanipi et la Corporation de développement Tawich
11 h 34	<u>Objection par M^e Fraser</u> (le témoin a déjà répondu)
11 h 35	<u>Objection accueillie</u>
11 h 35	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA et la Première Nation crie de Waswanipi et la Corporation de développement Tawich
11 h 38	Fin du contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA et la Première Nation crie de Waswanipi et la Corporation de développement Tawich
11 h 38	Contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Hélène Sicard pour l'UC
11 h 49	Fin du contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Hélène Sicard pour l'UC
11 h 50	Contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Pierre-Olivier Charlebois pour Bitfarms
12 h 01	Commentaire de M ^e Fraser à la suite d'une réponse du témoin Dubois

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4045-2018

Date : 26 juin 2018

HEURE	REMARQUES
12 h 02	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Pierre-Olivier Charlebois pour Bitfarms
12 h 06	<u>Objection par M^e Fraser</u> (le témoin a déjà répondu)
12 h 06	Réplique de M ^e Charlebois
12 h 06	Réplique de M ^e Fraser
12 h 06	Supplique de M ^e Charlebois
12 h 06	Supplique de M ^e Fraser
12 h 06	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Pierre-Olivier Charlebois pour Bitfarms
12 h 12	Fin du contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Pierre-Olivier Charlebois pour Bitfarms
12 h 13	Contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Sébastien Richemont pour F.I.T. Ventures Advisors Inc.
12 h 15	Fin du contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Sébastien Richemont pour F.I.T. Ventures Advisors Inc.
12 h 15	Contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Annick Tremblay pour la Ville de Baie Comeau
12 h 18	Fin du contre-interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Annick Tremblay pour la Ville de Baie Comeau
12 h 18	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h 30
13 h 35	Reprise de l'audience
13 h 36	M ^e Turmel (Régie) demande aux personnes intéressées qui seront en mesure de faire leurs observations cet après-midi de le faire de façon ciblée et précise
13 h 37	Interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Louis Legault pour la Régie
13 h 59	Fin de l'interrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Louis Legault pour la Régie
13 h 59	Question par Mme Esther Falardeau aux témoins Dubois et Zayat
14 h 02	Question par M ^e Turmel (Régie) aux témoins Dubois et Zayat
14 h 04	M ^e Turmel mentionne à M ^e Fraser que, dans la requête, il n'y a pas de demande de confidentialité à l'égard des éléments qui ont été déposés sous pli confidentiel
14 h 04	M ^e Fraser mentionne qu'une demande d'ordonnance de confidentialité sera déposée cette semaine
14 h 04	Pas de réinterrogatoire des témoins Dubois et Zayat par M ^e Fraser
14 h 04	Les témoins Dubois et Zayat sont libérés
14 h 07	Remarques préliminaires de M ^e Paule Hamelin (AREQ)

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4045-2018

Date : 26 juin 2018

HEURE	REMARQUES
14 h 10	<p><u>Affirmation solennelle</u> :</p> <p><u>Claude Bouchard</u>, ingénieur et directeur d'Hydro-Jonquière, 1710, rue Ste-Famille, Jonquière <u>Christian Laprise</u>, directeur d'Hydro-Sherbrooke, 1800, rue Roy, Sherbrooke <u>Pierre Fréchet</u>, secrétaire-trésorier de l'AREQ et chef de division à Hydro-Sherbrooke, 1800, rue Roy, Sherbrooke <u>Robert Parent</u>, ingénieur et directeur d'Hydro-Joliette, 485, P.H. Desrosiers, Joliette</p> <p>Témoins de l'AREQ</p>
14 h 11	Adoption de la pièce C-AREQ-0004 par les témoins Bouchard, Laprise, Fréchet et Parent
14 h 12	Interrogatoire du témoin Laprise par M ^e Hamelin
14 h 29	Fin de l'interrogatoire du témoin Laprise par M ^e Hamelin
14 h 29	L'audience est suspendue jusqu'à 14 h 40
14 h 49	Reprise de l'audience
14 h 49	Contre-interrogatoire des témoins Bouchard, Laprise, Fréchet et Parent par M ^e Éric Fraser pour HQD
14 h 55	<p><u>Engagement n^o 1 de l'AREQ</u> : en référence avec le tableau de la pièce CL-2 (C-AREQ-0006), fournir la liste précise des conventions ou des ententes signées par chacun des réseaux municipaux identifiés au tableau avec les dates de signature pour chacune des ententes (demandé par HQD)</p> <p>L'AREQ s'engage à fournir l'information pour demain</p>
14 h 57	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Bouchard, Laprise, Fréchet et Parent par M ^e Éric Fraser pour HQD
15 h 08	<u>Engagement n^o 2 de l'AREQ</u> : fournir les plus récentes prévisions de charges déposées et, en ce qui concerne Sherbrooke, les deux dernières, et vérifier si une telle prévision a été déposée récemment (demandé par HQD)
15 h 09	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Bouchard, Laprise, Fréchet et Parent par M ^e Éric Fraser pour HQD
15 h 11	Fin du contre-interrogatoire des témoins Bouchard, Laprise, Fréchet et Parent par M ^e Éric Fraser pour HQD
15 h 11	Pas d'interrogatoire des témoins Bouchard, Laprise, Fréchet et Parent par M ^e Louis Legault pour la Régie
15 h 11	Questions par M ^e Turmel (Régie) aux témoins Bouchard, Laprise, Fréchet et Parent
15 h 14	Fin des questions par M ^e Turmel (Régie) aux témoins Bouchard, Laprise, Fréchet et Parent
15 h 14	Pas de réinterrogatoire des témoins Bouchard, Laprise, Fréchet et Parent par M ^e Hamelin
15 h 14	Les témoins Bouchard, Laprise, Fréchet et Parent sont libérés

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4045-2018

Date : 26 juin 2018

HEURE	REMARQUES
15 h 15	Représentations du RNCREQ par M ^e Hélène Sicard
15 h 32	Fin des représentations du RNCREQ par M ^e Hélène Sicard
15 h 32	M ^e Turmel demande à M ^e Sicard si le souhait du RNCREQ de prolonger de l'ordonnance provisoire concerne également le volet municipal
15 h 32	M ^e Sicard indique que le RNCREQ ne s'est pas penché sur la question municipale
15 h 33	Représentations de l'ACEF de Québec par M ^e Denis Falardeau
15 h 38	Fin des représentations de l'ACEF de Québec par M ^e Denis Falardeau
15 h 38	Représentations de l'AHQ-ARQ par M ^e Steve Cadrin
15 h 41	Fin des représentations de l'AHQ-ARQ par M ^e Steve Cadrin
15 h 41	Représentations de l'AQCIE-CIFQ par M ^e Pierre Pelletier
15 h 45	Fin des représentations de l'AQCIE-CIFQ par M ^e Pierre Pelletier
15 h 45	Représentations de la FCEI par M ^e André Turmel
15 h 51	Fin des représentations de la FCEI par M ^e André Turmel
15 h 52	Représentations de l'UC par M ^e Hélène Sicard
15 h 59	Fin des représentations de l'UC par M ^e Hélène Sicard
16 h	Représentations du ROEÉ par M ^e Franklin S. Gertler
16 h 16	Fin des représentations du ROEÉ par M ^e Franklin S. Gertler
16 h 18	M ^e Paule Hamelin mentionne que la question de la plaidoirie n'a pas été réglée
16 h 18	M ^e Turmel (Régie) indique qu'elle pourra plaider à la fin
16 h 18	Étant donné qu'il y aura une autre audience demain dans le dossier de TEQ et que plusieurs participants du présent dossier participeront à l'audience de demain dans l'autre dossier, M ^e Gertler aimerait réserver ses droits, puisqu'il risque de ne pas entendre la plaidoirie de M ^e Fraser, laquelle pourrait comporter un ou des éléments surprises qui viseraient directement le ROEÉ
16 h 19	M ^e Turmel mentionne que la Régie encadrera les éléments de surprise
16 h 19	L'audience est ajournée au 27 juin 2018 à 9 h
	Johanne Lebus, greffière-audicière

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4045-2018

Date : 26 juin 2018

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Rémi Dubois	2018/06/26
ENTREPRISE :	Hydro-Québec Distribution	
PROFESSION :	Directeur, services et ventes, clientèle affaires	
ADRESSE :	Complexe Desjardins, 18 ^e étage Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Hani Zayat	2018/06/26
ENTREPRISE :	Hydro-Québec Distribution	
PROFESSION :	Directeur, approvisionnement en électricité et tarification	
ADRESSE :	Complexe Desjardins Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Christian Laprise	2018/06/26
ENTREPRISE :	Témoign de l'AREQ	
PROFESSION :	Directeur d'Hydro-Sherbrooke	
ADRESSE :	1800, rue Roy Sherbrooke	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Claude Bouchard	2018/06/26
ENTREPRISE :	Témoign de l'AREQ	
PROFESSION :	Ingénieur et directeur d'Hydro-Jonquière	
ADRESSE :	1710, rue Ste-Famille Jonquière	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Pierre Fréchet	2018/06/26
ENTREPRISE :	Témoign de l'AREQ	
PROFESSION :	Secrétaire-trésorier de l'AREQ et chef de division à Hydro-Sherbrooke	
ADRESSE :	1800, rue Roy, Sherbrooke	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Robert Parent	2018/06/26
ENTREPRISE :	Témoign de l'AREQ	
PROFESSION :	Ingénieur et directeur d'Hydro-Joliette	
ADRESSE :	485, P. H. Desrosiers Joliette	

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 26 JUIN 2018

DOSSIER : R-4045-2018

DEMANDE DE FIXATION DE TARIFS ET CONDITIONS DE SERVICE
POUR L'USAGE CRYPTOGRAPHIQUE APPLIQUÉ AUX CHAÎNES DE BLOCS

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **M^e Simon Turmel (Président de la formation), de même que M. François Émond et Mme Esther Falardeau**

Les procureurs de la Régie sont **M^e Louis Legault et M^e Hélène Barriault**

La requérante est :

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)
Représentée par M^e Éric Fraser et M^e Simon Turmel

Je demanderais aux participants de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

Début : 9 h

Dîner : 12 h 18

Reprise : 13 h 35

Ajournement : 16 h 19